

Mairie de Tessancourt-sur-Aubette

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 8 décembre 2010

L'an deux mille dix le 8 décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Maurice REUBRECHT, Maire.

PRESENTS : M. REUBRECHT Maire, MM. FOPPOLO, ROLETTI, Mme FAVROU adjoints. Mmes, BAUVE, COLTIN MOITAS, GUINEBERT, MM. ROUARD., DEFAUT. Conseillers municipaux.

ABSENT(S) : Melle FRADET,

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M RILLER, M LEDENT (sans pouvoir)

SECRETAIRE : Mme BAUVE

**Le compte rendu de la réunion du 23 Septembre 2010
a fait l'objet de remarques :**

Madame GUINEBERT souhaite préciser qu'elle s'est excusée de son absence à la réunion de conseil.

ORDRE DU JOUR

I CONTRAT TRIENNAL 2009-2010-2011

Monsieur Foppolo informe l'assemblée que le Conseil Général des Yvelines par délibération du 26 mars 2010 a décidé d'octroyer pour le plan triennal 2009/2010/2011 une enveloppe complémentaire pour l'aide à la remise en état de certaines voies communales.

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide

De solliciter du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme triennal 2009/2010/2011 d'aide aux communes en matière de Voirie et ses Dépendances pour la Réhabilitation en partie du chemin des Marais

La subvention s'élèvera à 48 888.00 € hors taxes soit 40 % d'un montant de travaux subventionnables de 69 640 € hors taxes.

S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité,

- S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge soit et la T.V.A. correspondante,
- S'engage à inscrire les sommes correspondantes au Budget Communal 2011

II RESERVE PARLEMENTAIRE CHEMIN DES MARAIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la visite en Mairie le 26 novembre dernier de Monsieur RICHARD Arnaud député, au cours de laquelle lui ont été exposés les différents travaux effectués et à venir. Au cours de cette rencontre, Monsieur FOPPOLO a exposé les travaux Chemin des Marais pour lesquels il sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Le conseil, ayant entendu l'exposé de Monsieur FOPPOLO :

Sollicite au titre de la réserve parlementaire, une subvention d'un montant de 43 914.00 € qui aidera à la réalisation des travaux de la voirie du Chemin des Marais.

Autorise monsieur le Maire à signer la délibération.

III CONTRAT DE BASSIN

Monsieur le Maire présente le contrat de bassin 2011-2015 subventionné par la Police de l'Eau et la Région, et animé par le SIBVAM pour un contrat global de 20 millions d'euros..

Ce contrat comprend un programme de restauration de l'Aubette dans le Parc Municipal de Tessancourt.

Le conseil municipal signe ce contrat.

La compétence « Bassin Versant » relève de la CCVS. Le conseil municipal sollicite la CCVS pour qu'elle valide ce contrat de bassin et prenne en charge le programme de restauration de l'Aubette dans notre parc municipal.

IV TRAVAUX

4.1 Cimetièrre : Monsieur Foppolo présente le cahier des charges élaboré par le PNR et soumet à l'approbation du conseil les travaux concernant le cimetière. Il précise que ce dossier devra être déposé au plus tard le 10 janvier 2011 auprès PNR.

Sollicite les membres de l'assemblée délibérante pour l'autoriser à demander auprès du Parc Naturel Régional du Vexin une subvention concernant :

Les travaux du cimetière, subventionnés à 70 % sur un montant subventionnable HT de 12 250 € € Soit 8 575 €

Ces travaux comprennent, la restauration des chapeaux, la reprise des jointages de mur, destruction et reconstruction d'un mur faisant « ventre » suite à plusieurs consolidations effectuées ces dernières décennies ainsi que la réparation du porche d'entrée du cimetière.

Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité

Autorise M. FOPPOLO pour constituer les dossiers

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération

4.2 Relevés topographiques Rue de la Marèche : Monsieur Foppolo rappelle que le Cabinet Traverse dans le cadre de son étude « Aménagement des Liaisons Douces » doit rendre à la commune 3 avant-projets sommaires, ceux-ci concernent : l'entrée Sud du Village, la Place de l'Eglise et la Rue de la Marèche.

Un appel à 3 géomètres pour les relevés topographiques a été lancé,

Cabinet FORTEAU 1 300.04 € HT

Cabinet DUVAL 1 950.00 € HT
Cabinet ABELLO 2 150.00 € HT

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour retenir le Cabinet FORTEAU, autorise Monsieur le Maire à signer la délibération.

V CONTRATS COMMUNAUX

5.1 Monsieur HERICHON : Monsieur le maire précise :

Que Monsieur HERICHON Jean-Pierre Agent contractuel sur la commune de Tessancourt sur Aubette en charge du transport des personnes âgées et la livraison des repas à domicile, percevra à compter du 1^{er} janvier 2011 une indemnité de 156.08 € au titre des rotations qu'il effectue pour la commune.

Dit qu'à compter de cette date, Monsieur HERICHON ne percevra plus de traitement indice brut 253 indice majoré 292.

Précise que cet agent âgé de 67 ans perçoit son taux plein de la retraite et n'est plus soumis à cotisation.

Demande qu'il soit conservé pour continuer le service mis à disposition des personnes âgées.

Le conseil ayant entendu l'exposé du maire accepte à l'unanimité le versement de cette indemnité à cet agent

Le conseil s'engage :

À inscrire les sommes correspondantes au budget primitif 2011

5.2 Mme BOURGEOIS Martine Agent Titulaire de la CNRACL :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{nde} classe à raison de 35 heures hebdomadaires correspondant aux heures effectuées par l'agent à l'école et au centre de loisirs de Tessancourt sur Aubette.

FONCTIONNAIRES

la création de 1 emploi(s) de Adjoint Technique 2^{nde} classe.

À raison de 35 Heures (hebdomadaires).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du .01.09.2010

Filière : Technique.

Cadre d'emploi : adjoint Technique

Grade : adjoint Technique 2^{nde} Classe

- ancien effectif1

- nouvel effectif1

Le Conseil Municipal), après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la(les) modification(s) du tableau des emplois ainsi proposée(s).
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, article 6411
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire précise que cette modification fait suite au 1/5^{ème} de temps mis en place pour la restauration du Centre de Loisirs et intégralement pris en charge par la Communauté de Communes Vexin Seine.

5.3 Contrat Moitas Christophe Agent d'Entretien :

Monsieur le maire rappelle que le contrat de Monsieur MOITAS se termine le 31 décembre prochain, qu'à cet effet, le conseil avait délibéré pour créer un emploi du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Précise que pour la nécessité des services voirie espaces verts, la présence de deux personnes est indispensable et propose d'établir un nouveau contrat sur les mêmes bases pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Le conseil ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire à l'unanimité l'autorise à prendre la délibération de création d'emploi pour cette période.

Le conseil s'engage :

A inscrire les sommes correspondantes au budget 2011.

VI RECENSEMENT 2011

Monsieur le Maire informe qu'à partir de la mi janvier, l'INSEE recense la population de Tessancourt et qu'à cet effet, la collectivité doit prévoir deux agents recenseur.

6.1 Création d'emploi Agent Recenseur :

Le conseil municipal,

Sur le rapport du maire

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

La création d'emploi(s) de non titulaire (s) en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

De 2 créations d'emploi(s) d'agent(s) recenseur (s), non titulaire (s), à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Les agents seront payés à raison de

- 1.13 € par feuille de logement remplie

- 1.72 € par bulletin individuel rempli.

Les agents recenseurs recevront 50.00 € pour chaque séance de formation

Le conseil à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer les contrats et la délibération de création d'emploi.

Le conseil s'engage :

A inscrire les sommes correspondantes au budget 2011

6.2 Nomination des Agents recenseur :

Le conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- .1.72..€ par formulaire " bulletin individuel " rempli
- .1.13 € par formulaire " feuille logement " rempli

DIT que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2011. Au chapitre 12 : - fonction 21 - article 64118 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur,

Monsieur le Maire présente les candidatures reçues en Mairie de Monsieur BEZIAT Louis et Monsieur FAVROU Jean-Yves tous deux retraités et correspondant aux critères définis par l'INSEE.

Le conseil à l'unanimité accepte ces deux candidatures.

VII PLU (Devis Cabinets d'Etudes)

En l'absence de Monsieur RILLER bloqué par les intempéries sur le réseau routier, Monsieur Le Maire et Monsieur FOPPOLO présentent les devis des deux cabinets d'Etudes ayant répondu pour la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme que souhaite engager la commune à long terme.

Deux Cabinets d'Etudes ont répondu :

Cabinet URB'N 6050.00 € HT, le conseil constate que cette étude n'est pas précise et ne correspond pas aux attentes de la Commission PLU et du Conseil municipal.

Cabinet HUBERT 6260.00 € HT ce cabinet a répondu à la maîtrise d'urbanisme souhaitée à 7 Voix favorables, 2 abstentions et 1 voix contre, le devis du Cabinet Hubert.est retenu

Le conseil s'engage :

A inscrire les sommes correspondantes au Budget Primitif 2011.

VIII DECLARATION D INTENTION D ALIENER

Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie pour les propriétés suivantes :

PROPRIETE ROURRE 40 Chemin de la Marèche F 128 MAISON + TERRAIN 300 m2
PRIX 278 703.00€

PROPRIETE CHIANDETTI LAPORTE YVETTE 14 Chemin du Moulin Brûlé F 717 723
terrain 221 m2 Lot N°10
PRIX 90 000.00 €

PROPRIETE CHIANDETTI LAPORTE YVETTE 14 Chemin du Moulin Brûlé F 717 723
terrain 330 m2 Lot N°8
PRIX 105 000.00 €

PROPRIETE CHIANDETTI LAPORTE YVETTE 14 Chemin du Moulin Brûlé F 726 terrain
321 m2 Lot N°3
PRIX 105 000.00 €

PROPRIETE SCI DE L AUBETTE 11 A rue de la Marèche F 730 732 terrain + maison
424 m2
PRIX 295 000.00 €

PROPRIETE TILLARD 7 Chemin d'Evécquemont B 107 terrain+ maison 1060 m2
PRIX 210 000.00 €

Le conseil à l'unanimité ne fait pas valoir son droit de préemption concernant ces propriétés.

IX QUESTIONS DIVERSES

9.1 Délibération modificative budgétaire : Monsieur le Maire présente les mouvements de crédits demandés par la Perception, il propose la passation d'écritures suivantes :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
D 611 Contrat prest services	2690.81 €	
TOTAL D 011 Charge à caractère général	2690.81 €	
D 2031 Frais d'études		28 405.97 €
Total D20 immo incorporelles		28 405.97 €
D 2312 Immo en cours-terrains	28 405.97 €	
TOTAL D 23 Immobilisation en cours	28 405.97 €	
D 6713 Secours et dots		2690.81 €
Total D67 Charges Excep		2690.81 €

Le conseil à l'unanimité adopte ces modifications.

9.2 Ets Handicapés Val de Seine : Madame GUINEBERT et Monsieur ROUARD délégués de ce syndicat, informent que la participation demandée aux communes a augmenté, pour Tessancourt elle s'élève à 1 084.€ pour 2011

9.3 Conseil Général des Yvelines : Mme FAVROU rapporte la réflexion de Monsieur VIGNIER Conseiller Général qui constate que les demandes de subvention pour les écoles sont insuffisantes et invite les communes à les solliciter.

9.4 Dénomination des voies : Madame COLTIN soulève le problème que causent certains panneaux modifiant la dénomination de certaines voies pour l'acheminement du courrier. Le conseil propose de se réunir pour examiner les voies qui posent problème et remettre leur dénomination d'origine.

9.5 bureau municipal : Monsieur Foppolo sollicite à nouveau la tenue régulière et à minima mensuelle de bureau municipal afin d'étudier ensemble, les dossiers suivis par les différentes commissions.

9.6 Dates à retenir :

- 12.12.2010 Arbre de Noël de la commune Salle des Fêtes
- 14/12/2010 Réunion SIDEM pour les élus à Hardricourt (Salle Polyvalente Chemin des Gloriettes)
- 28/01/2011 Vœux de la Municipalité à 19h00 Salle des Fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30